

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Vicente GASPAR DOS SANTOS, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Jean Baptiste PEI-TRONCHI, Philippe GIRAUD-MOINE, Nicole PEIX**
Pouvoir : **Dominique BAYLE-ROSTAN donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD**
Secrétaire de séance : **Olivier ROSSIT**

Approbation à l'unanimité du compte rendu des derniers conseils municipaux du 09/05/2017.

Délibération n° 1 / OBJET : Réorganisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire rappelle les directives du nouveau gouvernement et le décret d'application n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui laissent la possibilité aux collectivités, qui en font la demande, de repasser à 4 jours le temps scolaire et donc d'abandonner le Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Un sondage auprès des familles a été réalisé et 75 % d'entre elles souhaitent revenir à la semaine de 4 jours. L'ensemble des membres du conseil d'école du 22 juin a également donné un avis favorable sur le retour à 4 jours.

Le conseil municipal réuni ce jour, émet également un avis favorable sur le retour à 4 jours et sollicite donc Monsieur le Directeur académique pour revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours et abandonner le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir de la rentrée scolaire 2017/2018.

Délibération n° 2 : OBJET : Signature conventions de partenariat avec les communes pour le fonctionnement de l'école, les frais de cantine de la garderie et le Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de signer une convention de partenariat, avec les communes dont les enfants fréquentent l'école, pour définir les conditions de participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école selon les dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983.

Une autre convention est également à signer avec les communes dont les enfants fréquentent l'école, pour définir les conditions de participation financière pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie et une dernière pour le fonctionnement du Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ces propositions de convention ont été faites lors de la réunion avec les communes le 19 juin dernier.

Le maire donne lecture de ces conventions et le conseil municipal accepte ces propositions de conventions

Délibération n° 3 : OBJET : Signature conventions de partenariat avec la commune de BELLAFFAIRE pour le service de portage de repas et le transport de personnes.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la commune de BELLAFFAIRE, qui fait suite à l'acquisition d'un minibus et qui met en place un service de portage de repas à domicile ainsi que des navettes de transports de personnes vers Gap, Remollon et La Motte du Caire.

L'adhésion de la commune à ces 2 services permettra à la population de les utiliser. La commune s'engage également à prendre en charge la participation financière que la commune de BELLAFFAIRE demande, soit par repas ou par trajet ainsi que l'achat de boîtes isothermes pour l'acheminement des repas.

Le Maire précise que la commune accompagne la commune de BELLAFFAIRE dans son projet et demande qu'un bilan soit réalisé au bout d'une année de fonctionnement.

Le maire donne lecture de ces conventions et les propose au conseil municipal qui accepte ces propositions de conventions.

Sur le territoire de la commune 23 personnes recensées à contacter. A voir avec Bellaffaire le règlement de mis à disposition des boîtes à acquérir. Faire un bilan de l'activité au terme de la convention.

Délibération n° 4 : Tarif de location de matériel

Monsieur le Maire propose que soit déterminé un tarif de location de certains matériels ou véhicules. Ces services pourraient être rendus aux communes qui en font la demande.

Equipements en location :

Epareuse : 25 € de l'heure avec minimum demi-journée
Mini-pelle : 25 € de l'heure avec minimum demi-journée

Main d'œuvre :

Jean Luc BAYLE (Adjoint technique principal de 2^{ème} classe) : 23 € de l'heure

Ces prestations pourront être assurées ponctuellement, sur demande de la commune, dans la limite de la disponibilité du matériel et du personnel.

Une convention devra être signée entre les deux communes pour régler les modalités financières.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs acceptent ces tarifs et la proposition de convention.

Délibération n° 5 : OBJET : Cession terrain pour travaux du pont du Lavavour avec le Conseil Départemental 04

Monsieur le Maire fait part de la demande du Conseil Départemental d'acquérir une superficie d'environ de 63 m² sur la parcelle B120 pour réaliser des travaux de rectification du pont du Lavavour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs et, après avoir pris connaissance du projet de réparation du Pont du Lavavour en bordure de la RD 951 A donnent son accord de principe pour la cession à titre gratuit au Département d'une emprise approximative de 63 m² à prélever sur la parcelle B 120 appartenant à la commune (surface nécessaire aux travaux).

Délibération n° 6 : OBJET : Modification de la demande de subvention – Equipements de comptage du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mars dernier pour demander le financement complémentaire des équipements de comptage sur le réseau pour effectuer le Schéma Directeur d'Eau Potable. Une demande de dérogation a été faite en juin 2016 pour la réalisation de ces travaux.

L'estimation financière était de 21 500€ HT de travaux. Au terme de ces réalisations le montant définitif est de 22 217 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés approuve la réalisation de cette opération et son montant définitif de 22 217 € HT et sollicite les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,

Délibération n° 7 : OBJET : Travaux parking du cimetière – Choix de l'entreprise Elle est reportée au prochain conseil municipal

Délibération n°8 : OBJET : Subventions aux associations – année 2017

Le conseil Municipal a étudié les demandes de subventions faites pour l'année 2017 et à décider d'octroyer les sommes suivantes :

Tiers	Objet	Subventions 2017
ECOLE BUISSONNIERE	SUBVENTION 2017	1 200 €

FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE MARCEL MASSOT LA MOTTE DU CAIRE	SUBVENTION 2017	250 €
LA CLE DES AGES	SUBVENTION 2017	400 €
ASSOCIATION L'ENVOLEE Projet Epicerie solidaire SISTERON	SUBVENTION 2017	100 €
COMITE DES FETES	SUBVENTION 2017	700 €
COOPERATIVE SCOLAIRE TURRIERS	SUBVENTION 2017	800 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE	SUBVENTION 2017	100 €
SECOURS CATHOLIQUE 04/05	SUBVENTION 2017	200 €
	TOTAUX	3 750 €

Le montant global des subventions attribuées pour 2017 est de 3 750 €

Délibération n°9 : OBJET : Approbation du Document Unique et d'évaluation des risques

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le document unique d'évaluation des risques professionnels approuvé en avril 2016 a été revu et remis à jour en mars 2017.

Après présentation de ce document, et à l'unanimité, le Conseil municipal valide le document unique d'évaluation des risques professionnels

Délibération n° 10 : OBJET : Coupes affouagères 2017/2018

Elle est reportée au prochain conseil municipal

Délibération n° 11 : OBJET : Participation aux frais scolaires de la commune de BREZIERES – Année scolaire 2016/2017

Elle est reportée au prochain conseil municipal

Informations diverses

- Travaux Avenue de la Marine, goudronnage en septembre.
- Prochaine réunion de quartier à Gière le vendredi 04 juillet.
- Commission de sécurité de la salle des sports et des loisirs : reste la pose des barillets et la ligne téléphonique.
- Merci à Vincent pour le travail de rebouchage des trous, un nouveau camion en septembre.

La séance est levée à 23h